

COMMUNE DE GERMIGNY DES PRES

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 juin 2016

Fiche de présence :

Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent
BERTHON Patrick	X	DUBUS Jean	X	PERONNET Mireille	AE
BOULLIER Jean Pierre	X	GESSAT Gilbert	X	SCHEEPERS Annick	X
CALLEGARI Isabelle	X	GUYONNET Jean Pierre	X	THION Denis	X
CHEVALLIER Philippe	X	HEMELSDAEL Philippe	X	THUILLIER Philippe	X
DUBUC Gérard	X	MAGNIN Chrystèle	X	VOISE Yannick	X

Secrétaire de séance : Gilbert GESSAT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation secrétaire de séance

2. Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2016

3. Délibérations :

- Document unique : Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que les communes et les établissements publics ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.
Pour répondre à ces obligations, la commune de Germigny des Prés a passé une convention avec le Centre de Gestion du Loiret. La commune a eu la restitution de son document qui doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. (27 risques forts au service technique, 7 en administratif). Pour y remédier, des formations seront à l'étude (gestes et postures, Caces, incendie, gestion des personnes agressives).
Le document unique et le plan d'actions qui en découle ont été présentés pour avis au Comité Technique qui l'a validé.. Les membres du Conseil Municipal valident le rapport du centre de gestion.
- Fusion des communautés de communes : Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de délibérer sur le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le Préfet du Loiret le 30 mars 2016. Le projet permettrait la fusion des communautés de communes Val d'Or et Forêt – et la communauté de communes du Sullias ainsi que la commune de Vannes sur Cosson. Les membres du conseil municipal sont favorables au projet de fusion proposé par le préfet.
- Mise à disposition de personnel : Le Maire explique qu'il est nécessaire d'envisager de recourir à des moyens humains pour épauler le service technique communal et gérer au mieux la période estivale. Il propose en accord avec la commune de Bonnée, de recourir à une mise à disposition des agents techniques et de signer une convention. La commune donne son accord pour tester ce mode de fonctionnement dans un premier temps.

La séance est levée à 19h15